

BUREAU

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

SOMMAIRE

Délibérations

B01 – Procès-verbal de la réunion de Bureau du 16 juin 2022	1
B02 - RESIDENCE AGORA à LIMOGES – Achat en VEFA de 30 logements collectifs (18 PLAI – 12 PLUS) ANRU – Réalisation d'un emprunt issu du cadre du « NPNRU – Financement d'opérations de reconstitution de l'Offre de logements sociaux (PLUS/PLAI) » d'un montant total de 324 000 € auprès d'ACTION LOGEMENT SERVICES.....	2
B03 - RESIDENCE GRAND ANGLE à LIMOGES – Achat en VEFA de 8 logements collectifs (3 PLUS – 5 PLAI) dans le cadre de la reconstitution de l'offre NPNRU – Rues d'Isle et de la Fontaine de Vanteaux à Limoges – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 618 402,93 € auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations)	3
B04 - RESIDENCE GRAND ANGLE à LIMOGES – Achat en VEFA de 8 logements collectifs (5 PLAI – 3 PLUS) ANRU – Réalisation d'un emprunt issu du cadre du « NPNRU – Financement d'opérations de reconstitution de l'Offre de logements sociaux (PLUS/PLAI) » d'un montant total de 85 900 € auprès d'ACTION LOGEMENT SERVICES	6
B05 - 44 EMILE LABUSSIÈRE – Acquisition-Amélioration de 10 logements – 44 avenue Emile Labussière à Limoges - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole	7
B06 - CITE PORTES FERREES – Réhabilitation / Résidentialisation de 361 logements – 28-30, 32-34 et 38-40-42 rue Domnolet Lafarge à Limoges - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole.....	8
B07 - RESIDENCE DEVERRINE – Réhabilitation de 112 logements – 1, 2, 3, 4, 5 rue du Commandant Tulasne et 48, 54 rue Montmailler à Limoges - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole.....	9
B08 - RESIDENCE CASSEPIERRE – Construction de 16 logements – 54 avenue Emile Zola à Cassepière, commune de Rilhac-Rancon - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole	10
B09 - LIMOGES - rue de Beaupuy – Autorisation d'acquisition de 6 logements en VEFA	11
B10 - VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX – Résidence Les Longes – 10 rue Pierre Fresnay à LIMOGES - Vente du logement n°144.....	12

Informations

B_NT1 - ANRU Clause de revoyure – Information.....	13
B_NT2 - RESIDENCE MONTJOVIS – 82, 84, 86 avenue de Montjovis à Limoges - Fixation des loyers suite à la réhabilitation / restructuration de 129 logements – Information	14

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 14 septembre 2022 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.



En préambule, Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente, fait état des présents et informe les membres du Bureau de la démission de Monsieur MACHAT pour raisons personnelles. Il sera remplacé par désignation de Limoges Métropole.

20220914_B01 – Procès-verbal de la réunion de Bureau du 16 juin 2022

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le jeudi 16 juin 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Le procès-verbal, joint en annexe, a été dressé.

Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver le procès-verbal de la réunion.

o

o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B02 - RESIDENCE AGORA à LIMOGES – Achat en VEFA de 30 logements collectifs (18 PLAI – 12 PLUS) ANRU – Réalisation d'un emprunt issu du cadre du « NPNRU – Financement d'opérations de reconstitution de l'Offre de logements sociaux (PLUS/PLAI) » d'un montant total de 324 000 € auprès d'ACTION LOGEMENT SERVICES

Dans le cadre de l'opération d'achat en VEFA de 30 logements collectifs (18 PLAI – 12 PLUS) en reconstitution de l'Offre, 171 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Limoges, ACTION LOGEMENT SERVICES propose à LIMOGES HABITAT un prêt de 324 000 € réparti comme suit : 176 400 € pour les logements PLAI et 147 600 € pour les logements PLUS.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 176 400 € pour les logements PLAI
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 50 ans avec un différé de 15 ans
- Echéances : trimestrielles

- Montant : 147 600 € pour les logements PLUS
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 40 ans avec un différé de 11 ans
- Echéances : trimestrielles

Cet emprunt est accordé en contrepartie d'un droit de réservation, avec droit de suite de 30 ans pour :

- 4 logements PLUS collectifs sur l'opération financée

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer le contrat devant régler les conditions de ce prêt ainsi que les demandes de versement de fonds.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

202220914_B03 - RESIDENCE GRAND ANGLE à LIMOGES – Achat en VEFA de 8 logements collectifs (3 PLUS – 5 PLAI) dans le cadre de la reconstitution de l'offre NPNRU – Rues d'Isle et de la Fontaine de Vanteaux à Limoges – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 618 402,93 € auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations)

En vue de la réalisation d'un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 618 402,93 € que la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) est susceptible d'accorder à LIMOGES HABITAT pour le financement de l'acquisition en VEFA de 8 logements collectifs dans le cadre de la Reconstitution de l'Offre NPNRU, Rues d'Isle et de la Fontaine de Vanteaux à LIMOGES, il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1

Madame la Directrice générale est invitée à réaliser auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations), un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 618 402,93 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 8 logements (3 PLUS – 5 PLAI) à LIMOGES.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	180 452,66 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,2% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	132 149 euros
Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,2% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	213 289,27 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	92 512 euros
Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60% . Révision du taux d'intérêt à chaque

	échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Article 2

Madame la Directrice générale de LIMOGES HABITAT est autorisée à signer le contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de LIMOGES et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

A cet effet, il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

°
° °

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B04 - RESIDENCE GRAND ANGLE à LIMOGES – Achat en VEFA de 8 logements collectifs (5 PLAI – 3 PLUS) ANRU – Réalisation d'un emprunt issu du cadre du « NPNRU – Financement d'opérations de reconstitution de l'Offre de logements sociaux (PLUS/PLAI) » d'un montant total de 85 900 € auprès d'ACTION LOGEMENT SERVICES

Dans le cadre de l'opération d'achat en VEFA de 8 logements collectifs (5 PLAI – 3 PLUS) en reconstitution de l'Offre, Rues d'Isle et de la Fontaine de Vanteaux à Limoges, ACTION LOGEMENT SERVICES propose à LIMOGES HABITAT un prêt de 85 900 € réparti comme suit : 49 000 € pour les logements PLAI et 36 900 € pour les logements PLUS.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 49 000 € pour les logements PLAI
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 50 ans avec un différé de 15 ans
- Echéances : trimestrielles

- Montant : 36 900 € pour les logements PLUS
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 40 ans avec un différé de 11 ans
- Echéances : trimestrielles

Cet emprunt est accordé en contrepartie d'un droit de réservation, avec droit de suite de 30 ans pour :

- 1 logement PLAI collectif sur l'opération financée
- 1 logement PLUS collectif sur l'opération financée

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer le contrat devant régler les conditions de ce prêt ainsi que les demandes de versement de fonds.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B05 - 44 EMILE LABUSSIÈRE – Acquisition-Amélioration de 10 logements – 44 avenue Emile Labussière à Limoges - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Limoges habitat réalise au 44 avenue Emile Labussière à Limoges, une opération d'Acquisition-Amélioration de 10 logements pour Jeunes Travailleurs.

Ces logements font l'objet d'une participation financière de la Communauté Urbaine Limoges Métropole dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T), d'un montant de 200 000 €.

Pour le versement de cette participation, une convention de cofinancement entre Limoges habitat et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, doit formaliser l'accord passé.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer tout document afférent à cette participation financière.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B06 - CITE PORTES FERREES - Réhabilitation / Résidentialisation de 361 logements - 28-30, 32-34 et 38-40-42 rue Domnolet Lafarge à Limoges - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Limoges habitat réalise au 28 à 42 rue Domnolet Lafarge cité des Portes Ferrées, des travaux de Réhabilitation / Résidentialisation dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine).

Ces logements font l'objet d'une participation financière de la Communauté Urbaine Limoges Métropole :

- d'un montant de 2 068 280 € dans le cadre du NPNRU, répartis comme suit :
 - Réhabilitation = 1 501 930 €
 - Résidentialisation = 566 350 €
- d'un montant de 450 000 € dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), répartis comme suit :
 - Ravalement façades : 350 000 €
 - Locaux d'activités : 100 000 €

Pour le versement de ces participations, une convention de cofinancement entre Limoges habitat et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, doit formaliser l'accord passé.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer tout document afférent à cette participation financière.

o
o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B07 - RESIDENCE DEVERRINE - Réhabilitation de 112 logements - 1, 2, 3, 4, 5 rue du Commandant Tulasne et 48, 54 rue Montmailler à Limoges - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Limoges habitat va réaliser au 1, 2 ,3 ,4, 5 rue du Commandant Tulasne et 48, 54 rue Montmailler à Limoges, une opération de réhabilitation de 112 logements.

Ces logements font l'objet d'une participation financière de la Communauté Urbaine Limoges Métropole dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T), d'un montant de 260 000 €.

Pour le versement de cette participation, une convention de cofinancement entre Limoges habitat et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, doit formaliser l'accord passé.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer tout document afférent à cette participation financière.

o

o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B08 - RESIDENCE CASSEPIERRE - Construction de 16 logements - 54 avenue Emile Zola à Cassepierre, commune de Rilhac-Rancon - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Limoges habitat réalise au 54 avenue Emile Zola à Cassepierre, commune de Rilhac Rancon, une opération de construction de 16 logements individuels.

Ces logements font l'objet d'une participation financière de la Communauté Urbaine Limoges Métropole dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (PLH), d'un montant de 75 000 €.

Pour le versement de cette participation, une convention de cofinancement entre Limoges habitat et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, doit formaliser l'accord passé.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer tout document afférent à cette participation financière.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B09 - LIMOGES - rue de Beaupuy – Autorisation d'acquisition de 6 logements en VEFA

La société Eclisse Promotion va lancer un programme de construction de 32 logements neufs collectifs au 41 rue de Beaupuy à Limoges. Conformément aux servitudes de mixité sociale du PLU applicables sur ce secteur, le promoteur a l'obligation de réaliser 20% de logements sociaux soit 6 logements à réaliser et dont Limoges Habitat pourrait se porter acquéreur.

Il s'agit de 5 logements de type 3 et 1 logement de type 2 représentant une surface totale habitable de 361 m², suivant les plans de vente communiqués par le vendeur.

Compte-tenu de la forte demande identifiée auprès de la clientèle de Limoges habitat pour ce type de logement locatif et de l'emplacement dans un quartier proche des services, l'acquisition de ce foncier représente une opportunité pour Limoges habitat dans le cadre du développement et la diversification de son offre locative. Ces logements seront construits sur la parcelle BE403.

Le vendeur a précisé avoir procédé à une demande de permis de construire pour une date de démarrage des travaux envisagée au 1er trimestre 2023 et une livraison au 4^{ème} trimestre 2024.

Le prix de vente prévisionnel est de 669 177 € hors taxes (HT) compte tenu d'un montant de TVA calculé sur une base prévisionnelle. En outre, un avis de valeur vénale des services du Domaine a été sollicité.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à :

- Poursuivre les démarches nécessaires à l'acquisition des 6 logements précités en VEFA ;
- Signer les actes d'acquisition pour un prix maximum de 1820 € HT/m² habitable, soit 669 117 € HT maximum, sous réserve d'obtention des agréments de l'Etat pour la réalisation de logements sociaux avant signature de l'acte authentique de VEFA ;
- Signer tous les actes et documents y afférents ;
- Engager les dépenses correspondantes.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, les propositions qui leur sont présentées.

20220914_B10 - VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX – Résidence Les Longes – 10 rue Pierre Fresnay à LIMOGES - Vente du logement n°144

Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil d'Administration a adopté le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) actualisé pour la période 2018-2028 qui prévoit la vente de logements au sein de la Résidence des Longes, 10 et 12 rue Pierre Fresnay à LIMOGES.

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil d'Administration a fixé les prix de mise en vente des logements pour ces 2 entrées.

Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé la poursuite des ventes au fur et à mesure du départ des locataires.

Le logement n°144 a fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article L. 443-12 du code de la construction et de l'habitation.

Une publicité valable un mois a été lancée le 04 février 2022, une seconde le 16 juin 2022 au prix de 55120 €, sur la base du prix de mise en vente « locataires HLM » et 62 540 € « tout public » fixé pour ce logement par la délibération précitée du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019.

Par offre reçue le 27 juin 2022, Monsieur et Madame GAYOT ont proposé l'achat de ce logement au prix de 62 540 €.

Monsieur et Madame GAYOT sont des acquéreurs éligibles au sens de l'article L. 443-11 III du code de la construction et de l'habitation.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir accepter l'offre de Monsieur et Madame GAYOT pour un prix de 62 540 € et autoriser Madame la Directrice générale à signer tous les actes et documents en vue de la vente de ce logement.

o

o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

20220914_B_NT1 - ANRU Clause de revoyure – Information

Limoges habitat a été informé le 13/09 de la réponse de l'ANRU sur les projets de rénovation urbaine : les enveloppes des réhabilitations, des démolitions et des résidentialisations sont moins ambitieuses qu'espéré.

Les membres du Bureau prennent acte de l'information qui leur est faite.

20220914_B_NT2 - RESIDENCE MONTJOVIS – 82, 84, 86 avenue de Montjovis à Limoges - Fixation des loyers suite à la réhabilitation / restructuration de 129 logements – Information

Les travaux de réhabilitation / restructuration de la Résidence MONTJOVIS 82, 84, 86 avenue de Montjovis à Limoges, ont débuté en mars 2021. Ils se terminent courant septembre 2022, pour les entrées du 1^{er} bâtiment.

Il convient donc de fixer le loyer annuel par m² de surface corrigée après travaux, celui-ci étant soumis au respect du plafond réglementaire.

Ce loyer doit couvrir l'intégralité de l'amortissement des fonds propres et le remboursement des emprunts réalisés pour le financement de l'opération.

	Euros
Coût total prévisionnel de l'opération TTC fiscal	20 204 237.48
Coût par logement TTC fiscal	79 232.30
Prix actuel moyen au m ² de surface corrigée (S.C.)	36.85
Plafond réglementaire de la convention APL revalorisé / m ² de S.C.	37.67

Les études financières réalisées par les services de LIMOGES HABITAT, font apparaître que le loyer à appliquer devrait être établi à 37,67 € par an et par m² de surface corrigée, au niveau du plafond réglementaire de la convention APL revalorisé.

L'augmentation des loyers est de 2,23 %. Elle est inférieure à l'augmentation maximale : 5 %.

En application de l'arrêté du 23 novembre 2009 relatif à la contribution du locataire au partage des économies de charges issues des travaux d'économie d'énergie réalisés par les bailleurs sociaux, une troisième ligne de quittance va être mise en place pour une durée de 15 ans. Cette contribution estimée s'élève de 13,01 € à 47,17 € selon la taille du logement.

Il convient également de fixer les loyers des 204 parkings. Il est proposé de fixer ces emplacements à 10 €/mois.

Les membres du Bureau sont informés que Madame la Directrice générale a validé ces propositions.

o

o o

Les membres du Bureau sont informés des loyers fixés et de la contribution des locataires au partage des économies de charges issues de travaux d'économie d'énergie (3^{ème} ligne de quittance).

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures 50.